

## **Vie des Quartiers - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour mise à disposition d'un local cité de l'Amitié**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** La Cité de l'Amitié (359 habitants -131 logements) située sur le quartier de Saint-Ferjeux présente une configuration urbaine et sociale qui nécessite depuis de nombreuses années un engagement marqué de l'action publique.

Identifiée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la cité bénéficie d'une action ciblée en matière de développement social local.

Cette action se traduit notamment par la mise à disposition par GBH, propriétaire des lieux, de moyens particuliers pour assurer une gestion locative de proximité renforcée.

A ce titre un local de 200 m<sup>2</sup> situé 21 rue de l'Amitié, composé de 3 espaces successifs, et récemment rénovés doit permettre aux intervenants de trouver un cadre adapté à leurs missions et d'accueillir la diversité des publics de la cité.

Le projet de réhabilitation de cette salle polyvalente a été élaboré en concertation avec l'ensemble des intervenants.

Afin d'éviter tout risque de repli et d'enfermement de la cité, il est convenu que cet espace soit avant tout un lieu d'animation et de services de proximité complémentaire de la Maison de Quartier et des autres partenaires.

L'ouverture est effective depuis le 10 novembre 2008 avec une période d'essai de 6 mois à mi-temps.

Les activités proposées par le Comité de Quartier et ses partenaires s'inscrivent dans le cadre du contrat de projet du centre social agréé par la CAF. Il s'agit principalement d'espaces d'accueils pour les familles, de temps partagés parents enfants, d'espaces d'animation pour les enfants et habitants ainsi que de permanences ou actions socio- éducatives.

Un groupe de suivi, constitué d'un représentant de chacune des parties ainsi que d'un représentant de la CAF aura pour mission l'évaluation des actions spécifiques à Amitié.

Il veillera également à leur articulation avec les opérations menées sur le quartier et l'ensemble de la Ville.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec Grand Besançon Habitat et le Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. GHEZALI et Mme FALCINELLA ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.*